



COLLÈGE BOURGET

*Un monde de passions
depuis 1850*

CODE DE VIE À LA RÉSIDENCE DU COLLÈGE BOURGET

Chère résidente,
Cher résident,

Bienvenue à la résidence scolaire du collège Bourget!

Une nouvelle année scolaire débute, imposant un rythme de vie différent à la résidence.

Nous unissons nos efforts pour t'offrir une vie saine et équilibrée. Nous ferons en sorte que ton année scolaire à la résidence soit intéressante et profitable afin que ton expérience parmi nous puisse te permettre t'épanouir en tant que résident(e).

Le document suivant explique les règles de fonctionnement et le code de vie à la résidence. Il est important de le lire attentivement. Si tu as des questions ou des commentaires, n'hésite pas à nous le faire savoir. Nous y répondrons avec plaisir.

Bonne lecture !

L'équipe de la résidence du collège Bourget



Tu as des droits

Ces droits existent parce que tu es une personne à part entière qui mérite tout le respect possible. Ceux-ci te permettront de recevoir toute l'attention ainsi que tous les services que nous pouvons t'offrir de façon à répondre à tes besoins. Toute la communauté bourgettaine, tant en résidence qu'en externat, s'assurera que ces droits soient respectés.

Voici la liste de ces droits :

- Le droit à des services adéquats de santé, d'éducation, d'alimentation, de soutien et d'hygiène de vie
- Le droit au respect
- Le droit à la vie privée
- Le droit à l'information
- Le droit à la confidentialité
- Le droit d'être entendu et consulté
- Le droit au calme et à la tranquillité

Tu as des obligations

Avec les droits viennent les obligations, dont celles de respecter les droits des autres élèves de la résidence. Tu apprécieras davantage la vie de groupe et la vie en résidence si tu respectes ceux qui vivent avec toi. Ceux-ci aideront à garder un climat harmonieux. Comme tu le constateras, la vie de groupe est exigeante. Malgré tous les avantages qu'elle offre, elle appelle chacun à exercer son jugement et à faire des compromis. Dans le but de créer un milieu de vie agréable pour tous, nous avons élaboré des règles de conduite à suivre. Ce carnet en présente un résumé.

Ces règles sont simples et reposent sur les mêmes principes que la vie en société :

- 1) Le respect de soi
- 2) Le respect des autres
- 3) Le respect des rôles et des responsabilités de chacun
- 4) Le respect de l'environnement et des lieux

Il est primordial de prendre tes responsabilités et de respecter les règles de vie établies ; elles font partie de tes obligations. Nous nous assurerons que tu les assumes pleinement et en tout temps.

Les règles de conduite

Le respect de soi

Te respecter, c'est démontrer que tu es important(e), que tu es bien dans ta peau et que tu es conscient(e) de ta valeur par ta façon d'agir. Tu dois amener les autres au respect.

Pour y parvenir, tu dois :

- Te laver quotidiennement et t'assurer d'avoir une bonne hygiène corporelle
- T'habiller proprement selon le code vestimentaire du Collège
- Porter les vêtements appropriés selon les circonstances et la saison
- Prendre soin de tes vêtements (lessive, entretien) et de tes effets personnels
- Te préoccuper de ta santé (prévention, traitement, etc.)
- T'abstenir de consommer des drogues, de l'alcool, du tabac et de vapoter
- T'alimenter sainement selon ton besoin, en évitant le gaspillage et en faisant preuve de civisme
- Obtenir notre autorisation pour suivre une diète alimentaire ou pour prendre des médicaments
- T'abstenir d'afficher dans ta chambre, sur tes vêtements, sur ton corps ou dans tes attitudes, tout matériel à caractère violent, discriminatoire ou dégradant
- T'abstenir d'avoir des comportements sexuels inappropriés
- Faire preuve de discrétion sur ton intimité, ta vie personnelle et familiale

Le respect des autres

La vie de résidence impose le fait que tous se retrouvent en relation. Nous évoluons dans un milieu ouvert aux différences. Afin d'avoir des relations harmonieuses avec tes pairs, tu dois leur démontrer qu'ils sont importants. N'oublie pas qu'ils ont les mêmes droits que toi.

On s'attend à ce que :

- Tu respectes l'autre dans ton langage verbal et non verbal (harcèlement et intimidation sont interdits)
- Tu t'adresses à tes pairs en utilisant leur prénom
- Tu ne dénigres pas et ne ridiculises pas les autres
- Tu respectes l'intimité, l'environnement et le bien-être des autres
- Tu respectes les autres dans leurs différences : culture, langue, religion, intégrité physique ou autres

- Tu évites de poser tout geste dangereux (aucune agression verbale ou physique ne sera tolérée)
- Tu ne menaces personne par la parole, par les gestes ou par l'écrit
- Tu ne prends pas les biens d'autrui sans permission et que tu les remettes en bon état s'ils te sont prêtés
- Tu respectes le travail des personnes qui t'entourent
- Tu respectes les heures établies de lever et de coucher
- Tu respectes le cheminement des autres
- Tu incites les autres à suivre les règlements de la maison

Le respect des rôles et des responsabilités de chacun

Respecter les rôles et les responsabilités de chacun, c'est d'accepter que certaines tâches te soient confiées et que d'autres soient sous l'autorité des adultes. C'est aussi de respecter chacun et chacune dans l'exercice de ces rôles.

Tu es responsable, pour ta part, de l'efficacité des rôles de chacun. Ce qui signifie que :

- Tu respectes le code de vie du Collège et tu reconnais la nécessité d'avoir des règlements
- Tu t'efforces de comprendre les motifs qui ont mené à une prise de décision
- Lorsque tu es en désaccord, tu l'exprimes poliment et au moment opportun

Le respect de l'environnement

Respecter l'environnement, c'est prendre soin de ce qui est mis à ta disposition, à l'intérieur comme à l'extérieur (les aires de jeux, les équipements, le mobilier, etc.).

On s'attend à ce que :

- Tu gardes ta chambre propre et ordonnée
- Tu affiches photos, affiches et dessins autorisés, aux endroits appropriés
- Tu t'engages à ce que le volume des appareils audio que tu utilises soit à un niveau raisonnable, afin de respecter les autres
- Tu prends soin et que tu entretiennes le matériel sportif, scolaire, culturel, récréatif et éducatif mis à ta disposition
- Tu aies des attitudes sociales respectueuses et responsables (exemples : bruit, pollution, économie d'énergie, etc.)

Tenue vestimentaire à la résidence

Les personnes vivant à la résidence du collège Bourget sont des membres précieux de la collectivité et leur façon de s'habiller exprime l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes. La propreté et le bon goût doivent caractériser la tenue vestimentaire de tous les élèves.

La résidence du Collège fait partie intégrante du projet éducatif de notre établissement et par conséquent, les valeurs promues par le Collège sont applicables et transférables en soirée ainsi que les weekends.

La notion de **tenue correcte** impose un certain nombre de règles. La résidence n'est pas un lieu de liberté absolue et doit demeurer un lieu d'apprentissage, de respect, et ce, même dans les choix vestimentaires.

La tenue et le comportement sont la responsabilité commune des élèves, des parents et des éducateurs. Une tenue sportive, décontractée et appropriée aux activités prévues en soirée (telles que les périodes d'étude) et d'animation est exigée.

Les vêtements et les accessoires suivants sont interdits :

- Les chandails trop courts (ils devront couvrir une partie du pantalon ou de la jupe)
- Les camisoles, les vêtements transparents et les encolures échancrées
- La jupe ou le short plus court que la mi-cuisse
- Les vêtements comportant des inscriptions à caractère dégradant ou dessins véhiculant des messages violents, discriminatoires ne respectant pas les valeurs éducatives du Collège
- Les accessoires (chaîne, collier, bandana et bracelet à pointes) ainsi que les objets ou vêtements qui peuvent être considérés dangereux pour la vie de groupe ou marquant l'appartenance à un gang quel qu'il soit, sont interdits

La tenue vestimentaire portée dans le confort de la maison familiale n'est pas nécessairement acceptable et souhaitable en résidence, car celle-ci demeure un lieu public. Rappelons-nous que la résidence est un lieu d'apprentissage et de développement intégral de la personne où le jeune est convié à adopter les valeurs de la communauté bourgettaine.

Les appareils électroniques

- 1) Le but recherché est une utilisation responsable, adéquate et contrôlée des appareils électroniques tels que téléphone cellulaire, ordinateur, ordinateur de poche, iPhone, tablette (iPad, Android, etc.)

- 2) La résidence doit être un milieu de vie communautaire. Nous favorisons les relations interpersonnelles aux appareils électroniques

L'utilisation des appareils est permise en résidence de 15 h 50 à 21 h. En semaine, et ce, à moins d'avis contraire, il est interdit d'utiliser les appareils électroniques sur les plateaux d'animations et après le couvre-feu en résidence. Les éducateurs pourront confisquer l'appareil de ceux et celles qui ne respecteront pas les consignes au sujet de l'utilisation. Il est interdit de prendre des photos ou de faire des films sans le consentement de ses pairs et avec l'autorisation d'un éducateur de la résidence.

Ta chambre

Ta chambre est un lieu privé. Tu es la seule personne qui peut y avoir accès. Elle doit, en tout temps, être propre et bien rangée, comme tu en as pris possession la première fois. Une clé te sera remise à ton arrivée, pour la remplacer, tu devras déboursier 5 dollars.

Au lever, tu dois faire ton lit et ranger ta chambre avant de faire quoi que ce soit. Il est prévu qu'il aura une période de rangement et de ménage la veille du départ et le dimanche en fin de journée. Tu as le droit de décorer ta chambre tout en respectant les consignes suivantes :

- Aucun graffiti ou peinture
- Une affiche doit tenir compte des principes suivants : aucun contenu prônant la violence, le sexisme, le racisme, l'intolérance incitant au non-respect de soi ou des autres
- L'affiche doit être acceptée et autorisée par tes éducateurs
- L'affichage se fait avec de la pâte adhésive (gommette)
- Pour tout vandalisme ou bris causé, une facture sera émise et envoyée à **tes parents**

Heure du coucher

- 1^{re} et 2^e secondaire à 21 h 30
- 3^e à 5^e secondaire à 22 h
- Weekend à 23 h

Hygiène

Voici les règles d'hygiène que tu dois respecter :

- Se brosser les dents au lever et au coucher

- Se laver les mains avec de l'eau et du savon avant chaque repas et après être allé à la toilette
- Se changer de sous-vêtements, de chandail et de bas chaque jour
- Se doucher quotidiennement
- Se laver les cheveux au moins trois fois par semaine

Retrait

Lors d'un retrait à la suite d'une conséquence, tu dois :

- Demeurer dans ta chambre et être calme
- Respecter les autres résidents en ne faisant pas des bruits de tout genre
- Garder ta porte fermée
- Profiter de ce temps d'arrêt pour réfléchir à ton comportement et sur l'événement qui s'est produit
- Faire un retour (discussion) avec les éducateurs avant de quitter la chambre

Si tu ne respectes pas les consignes mentionnées ci-dessus ou que tu perturbes le calme des autres dans la résidence, les éducateurs seront dans l'obligation de te donner une conséquence plus sévère.

Liste des travaux hebdomadaires à effectuer, la veille du départ et à la fin du congé.

(À titre d'exemples) :

- Vider ta poubelle
- Laver ton lavabo
- Balayer et laver ton plancher
- Ranger tes vêtements dans ton armoire
- Nettoyer le rebord de ta fenêtre
- Jeter ta nourriture périmée
- Fermer et verrouiller les portes et les fenêtres

Consommation

Sur le campus, à la résidence et en tous lieux, je ne peux consommer, posséder, distribuer, vapoter ou vendre de l'alcool, de la drogue, des cigarettes, des boissons énergisantes, médicaments ou tout autre produit équivalent, ni être sous l'influence de ces substances.

Enfin, dans le but de préserver ma santé physique et psychologique, j'évite toute forme de dépendance.

Médication prescrite

Les résidents qui ont une **médication régulière à prendre le matin et/ou le soir** doivent la remettre à leur responsable à la résidence. **La médication doit être préparée en dosette (pilulier) ou *Dispill***, bien identifiée au nom du résident, avec la prescription en vigueur de la pharmacie inscrite au verso. Les dosettes vides sont remises aux résidents concernés à la dernière journée de la semaine et doivent être remplies à la maison et rapportées à la résidence au retour. Pour la prise de la médication du matin, le résident **doit se présenter entre 7 h 15 et 7 h 30 au bureau de l’animatrice ou l’animateur** responsable.

Afin de vous faciliter la tâche, nous vous suggérons d’avoir deux piluliers. Vous remettez un pilulier à la résidence (peut être préparé pour un maximum de 1 mois), et le second que vous gardez à la maison doit être rempli et envoyé par votre enfant une semaine avant la fin du premier. Cela évitera la perte ou l’oubli du pilulier.

Il est important de remettre l’ensemble des informations au sujet de votre santé, en ce qui concerne la prise de médicament, des allergies possibles, des antécédents de nature physique et autre. Si tu as reçu un diagnostic qui va aider ton quotidien, il est primordial d’informer les éducateurs et de remettre toutes les informations pour ton mieux-être. Ceci rendra toutes les interventions rapides et efficaces.

Après la lecture de ce carnet, même si tu as l’impression qu’il est surtout question de discipline, n’oublie pas que nous sommes d’abord là pour t’aider, te soutenir dans cette expérience de vie qui s’ouvre à toi et pour vivre le quotidien dans l’harmonie.

Profites-en ! C’est une expérience enrichissante et inoubliable.

Nous vous invitons, toi et tes parents, à signer l’Engagement au Code de vie à la résidence que vous trouverez à la fin du présent document. Ce formulaire devra être remis au responsable de la résidence lors de la rentrée en août prochain.

L’équipe de la résidence du collègue Bourget.

Trousseau à la résidence

| Voici ce qu'un(e) résident(e) devrait avoir dans son trousseau : | |
|---|---|
| Effets personnels | |
| | Brosse ou peigne |
| | Brosse à dents |
| | Dentifrice |
| | Mouchoirs de papier |
| | Savon |
| | Débarbouillettes (2) |
| | Serviettes (2) + Serviette pour la piscine (1) |
| | Séchoir à cheveux |
| | Shampoing |
| | Sac pour le linge sale (IDENTIFIÉ À SON NOM) |
| | Verre de plastique |
| | Assiette, cuillère, bol, couteau à beurre pour la collation (1 de chaque) |
| Vêtements de rechange | |
| | Chandails et/ou chemises pour la résidence après 16 h (pas de bretelles fines ou camisoles) |
| | Pantalons ou jeans pour la résidence après 16 h |
| | Sous-vêtements |
| | Bas |
| | Espadrilles pour les sports et la résidence |
| | Maillot de bain/serviette pour la piscine |
| | Sandales pour la douche (obligatoire) |
| Effets facultatifs RECOMMANDÉS ou autorisés | |
| | Taie d'oreiller, draps et douillette |
| | Glacière électrique et téléviseur (jeux vidéo) |
| | Chargeur pour appareils électroniques |
| | Robe de chambre |
| Non permis | |
| | Réfrigérateur |
| | Grille-pain |

Il est nécessaire d'inscrire le nom de votre enfant sur chaque pièce de l'uniforme ainsi que sur tous les autres vêtements portés au Collège.

La direction

Soirs de rentrée à la résidence et coordonnées

Les portes de la résidence ouvrent à **19 h 30** les soirs de rentrée (les dimanches ou les lundis lors d'un retour de congé). Si vous prévoyez reconduire vous-même votre enfant au Collège les soirs de rentrée, nous vous demandons de respecter les heures d'ouverture de la résidence.

Votre enfant doit demeurer à l'intérieur de la limite du campus dès son arrivée jusqu'à l'heure du coucher. S'il devait être absent pour la nuit de la rentrée, vous devrez communiquer avec l'animateur responsable de la résidence **avant 22 h** en laissant un message sur la boîte vocale afin de signaler son absence. C'est une question de sécurité pour nos jeunes! **Exceptionnellement**, nous pouvons accueillir votre enfant à la résidence jusqu'à 22 h les soirs de rentrée ou de semaine.

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">RÉSIDENTES</p> <p style="text-align: center;">PAVILLON LOUIS-QUERBES 450 451-0815</p> <p style="text-align: center;">Madame Bénédicte James, poste 1444</p> | <p style="text-align: center;">RÉSIDENTS</p> <p style="text-align: center;">PAVILLON LOUIS-QUERBES 450 451-0815</p> <p style="text-align: center;">Monsieur Yvan Duplantie, poste 1361</p> |
| <p style="text-align: center;">RÉSIDENTES weekend</p> <p style="text-align: center;">Madame Karine Séguin, poste 1403</p> | <p style="text-align: center;">RÉSIDENTS weekend</p> <p style="text-align: center;">Monsieur Stéphane Pilon, poste 1320</p> |

Lorsque vous devez laisser un message sur une des boîtes vocales de la résidence, veuillez, svp, mentionner les informations suivantes :

- Votre nom et celui de votre enfant
- Raison de l'absence
- Date du retour au Collège

Engagement à respecter le Code de vie de la résidence

(À retourner aux responsables de la résidence)

Mon enfant et moi avons pris connaissance du présent document et nous adhérons au Code de vie proposé.

Nom et prénom de votre enfant (caractères d'imprimerie): _____

Signature de la résidente ou du résident : _____

Signature du parent : _____



Sorties au village pour les résidents de la 3^e, de la 4^e, de la 5^e secondaire en résidence et du programme anglophone

(À retourner aux animateurs)

Chers parents,

Nous sollicitons votre autorisation afin de permettre à votre enfant de participer aux sorties au village durant la semaine. Les objectifs sont d'assurer la sécurité de votre enfant et un meilleur contrôle des présences lors de ces sorties. Les sorties au village restent un privilège pour les résidents. Les éducateurs recherchent la prise d'engagement et le sens des responsabilités de votre enfant, deux critères qui sont évalués. L'équipe de la résidence se garde le droit de retirer le droit de sortie à votre enfant lors d'indiscipline ou de manquement au Code de vie.

En aucun temps, votre enfant ne peut quitter le campus sans l'autorisation d'un éducateur, et ce, même les soirs d'arrivée à la résidence.

Les sorties au village sont offertes uniquement aux résidents de la 3^e, de la 4^e, de la 5^e secondaire et du programme anglophone en résidence. La signature d'un parent est essentielle pour autoriser une sortie au village sans surveillance. Lors de ces sorties, la résidente ou le résident doit signer son nom auprès de son éducateur au départ de la résidence et au retour du village.

L'équipe de la résidence

J'autorise mon enfant _____

à participer aux sorties au village :

- Le mardi de 16 h 30 à 18 h 20

Signature du parent

- Le jeudi de 16 h 30 à 18 h 20

Signature du parent

- Les weekends

Signature du parent

